

## QUE SE TRAME-T-IL DANS NOTRE DOS ?

Après avoir préparé en grand secret un « protocole de discussion », le ministre Darcos et les secrétaires généraux du SNUipp-FSU et du SGEN-CFDT, rejoints par le SE-UNSA, « travaillent ensemble » à la « refondation » - « réorganisation » de l'enseignement primaire qu'annonçait le Président Sarkozy dans sa *Lettre aux éducateurs...* **Tout doit être bouclé d'ici janvier 2008 !**

Pour sa part, le SNUDI-FO a refusé de signer ce protocole qui enferme toute expression revendicative dans le cadre fixé préalablement par le gouvernement... résultat : le SNUDI-FO est interdit de présence aux 5 réunions de « travail » organisées au ministère ces mois de novembre et décembre !

Le plan Darcos-Sarkozy de « refondation » de l'Ecole s'inscrit dans un vaste plan d'ensemble présenté par bribes aux médias depuis des mois, un plan de dénationalisation de l'Ecole laïque, de destruction de notre statut national de fonctionnaire d'Etat avec tous les droits et garanties qui en découlent.

Nous vous invitons à faire connaître ce bulletin, à prendre connaissance sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org) de l'intégralité des propositions du ministre pour « définir un nouvel horizon pour l'école primaire » afin d'alerter l'ensemble des collègues.

**Martine DUPUY**, secrétaire départementale du SNUDI-FO

### Communiqué de presse du ministère (8 novembre 2007)

« Le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, le secrétaire général du SNUipp, Gilles Moindrot et le secrétaire général du SGEN-CFDT Thierry Cadart, ont décidé de travailler ensemble pour améliorer les résultats de l'école primaire et utiliser de la manière la plus efficace les heures libérées le samedi matin au profit des élèves en difficultés.

Pour cela, ils ont conclu un protocole de discussion qui pose des principes communs et fixe un calendrier de travail. Ce protocole est ouvert aux autres syndicats représentatifs qui souhaiteraient s'engager dans cette discussion sur la base de ces principes. »

Le 14 novembre, un nouveau communiqué du ministère annonçait la signature du SF-IINSA

« **travailler ensemble pour améliorer les résultats de l'école primaire** » ? La situation dégradée de l'Ecole publique relèverait donc d'une responsabilité conjointe des pouvoirs publics et des enseignants ? Pour ne prendre qu'un exemple, rappelons que 14 064 postes d'enseignants spécialisés et 11 000 écoles ont été supprimés depuis 25 ans, dont 1 445 écoles spécialisées et 1 123 maternelles ces dix dernières années.

Quant à la **suppression de 72 heures de cours par année scolaire décidée unilatéralement par le ministre** qui peut croire qu'elle permettra de lutter contre l'échec scolaire ? Moins d'école pour les élèves mais toujours plus de travail pour les enseignants de plus en plus mal payés !

**Sommaire** : P1 Que se trame-t-il dans notre dos, P.2 : Protocole P3 : Le nouvel horizon de Darcos P4 : NGM et bulletin adhésion.



**« C'est une première que 2 syndicats et un ministre signent un accord sur un protocole de travail »**  
**X. DARCOS**

### UN PLAN D'ENSEMBLE...

Statut national de fonctionnaire d'Etat :  
**« dans l'Education nationale comme dans toute la fonction publique, le carcan des statuts doit s'ouvrir... ».**

Sarkozy

Salaires au mérite : « **Evaluer autrement les professeurs des écoles** », « **intégrer les progrès des élèves** », « **Les bonnes pratiques qui aboutissent aux meilleurs résultats seront valorisées...** ».

X. Darcos

Budget 2008 : **11 200 suppressions de postes dans l'Education Nationale, non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite**

Droit de grève : « **Je suis déterminé à faire le service minimum à l'Ecole** »

X. Darcos

**« Protocole de discussion entre  
le Ministère de l'Éducation nationale,  
le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT »**

**Le 14 novembre, le ministère a annoncé que  
le SE-UNSA signait à son tour ce protocole.**

L'École primaire est la clé du succès de la poursuite d'études jusqu'à l'insertion dans la vie active. C'est à juste titre que les français y sont attachés. Les données les plus récentes font apparaître que **l'école ne parvient pas à faire réussir tous les élèves.**

La lutte contre l'échec scolaire apparaît donc comme une priorité, qui doit rencontrer **un large consensus de tous les acteurs.** Dans cette perspective, **un groupe de travail** placé auprès du DGESCO a déjà fait **des propositions communes pour l'école maternelle.**

**La décision de supprimer les cours le samedi matin** a ouvert **un nouveau champ de réflexion sur le temps scolaire** qui doit s'inscrire dans la problématique générale de réussite de tous les élèves.

Le SNUIPP, le Sgen-CFDT et le ministre de l'Éducation nationale décident d'engager des discussions en s'appuyant sur les principes suivants :

- L'école maternelle joue un rôle important qui doit être conforté dans la socialisation, et la scolarisation des élèves comme dans la prévention des difficultés scolaires.
- Le traitement de la difficulté scolaire, notamment les 15% d'élèves en très grande difficulté, est une priorité de l'école élémentaire. **Les moyens doivent être renforcés là où le besoin d'école est le plus fort.**
- Dans les écoles où la difficulté scolaire est la plus récurrente, le principe « **plus de maîtres que de classes** » **pourra être retenu** et la relation aux familles renforcée.
- L'école est le lieu pertinent d'organisation des pratiques reposant notamment sur **la liberté pédagogique, l'autonomie et la responsabilité des équipes** et l'évaluation des élèves.

Sur le fondement de ces principes, les syndicats et le ministre de l'Éducation nationale conviennent d'un programme de travail portant sur **le réinvestissement des heures libérées par la suppression des heures de cours du samedi matin.** Avec la 27<sup>ème</sup> heure déjà consacrée à la concertation et à la formation, ce sont **108 heures qui sont rendues disponibles dans l'année.**

2.- Le travail lancé en commun concernera :

- Le principe d'utilisation de ces heures et les modes possibles d'organisation de la semaine qui en découleront.
- Les modalités d'organisation et de répartition de ces heures, afin de renforcer le travail en équipe et la formation des enseignants et leur articulation avec les dispositifs actuels d'aide aux élèves en difficulté et de formation continue des enseignants.

Le dispositif sera mis en place à la rentrée 2008.

Le calendrier de ces discussions s'établit de la façon suivante :

- Novembre/ décembre : discussions et élaboration d'un document réalisé à partir de ces discussions.
- Janvier : finalisation des mesures et **élaboration des textes réglementaires** et le cas échéant **des directives pédagogiques** nécessaires.

Paris, le jeudi 8 novembre 2007

## Les commentaires du SNUDI-FO



### **Mais qui est responsable de l'échec scolaire ?**

Les contre-réformes et les restrictions budgétaires organisées par les gouvernements successifs ou les enseignants ?

Qui a décidé la suppression de milliers de postes d'enseignants, de classes et de postes spécialisés ? Qui est responsable du chômage, de la misère grandissante, de la précarité des parents d'élèves ? Les politiques économiques ou les enseignants ?

Quel consensus de « tous les acteurs » peut-il y avoir pour que la lutte contre l'échec scolaire soit une priorité alors que l'acteur principal, le gouvernement, aggrave cet échec par les mesures qu'il prend ?

**Qui a entendu parler de ce groupe de travail sur l'école maternelle ?** Qui en fait partie ? Le SNUipp-FSU, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA ? Quelles sont les « propositions communes » dont parle ce protocole... à qui sont-elles « communes » ?

Rappelons que tout a été mis en œuvre par les gouvernements successifs pour réduire notamment l'accueil en maternelle des plus petits (35,3 % des enfants de 2 ans scolarisés en 2001/2002 et moins de 22 % en 2007/2008)... des élèves que le ministère refuse toujours de comptabiliser dans les effectifs !

**Des moyens renforcés ? « Plus de maîtres que de classes »...** alors que le gouvernement veut réduire le nombre de fonctionnaires...? Par ailleurs pas un mot dans ce protocole sur l'abaissement des effectifs par classe !

### **L'autonomie, la responsabilité des équipes ?**

Ce sont les EPEP, réseaux d'écoles autonomes, gérés localement par les élus politiques, et déjà inscrits dans la loi Fillon de 2004... Jusqu'à présent la liberté pédagogique est individuelle. Qu'est-ce que cette liberté pédagogique des équipes, quelle « responsabilité » ? N'est-ce pas là d'inquiétantes nouveautés ?

**Nos obligations de service** sont actuellement définies en 26 h hebdomadaires d'enseignement plus 1 heure annualisée (36 h).

Le protocole aboutit à **tripler les heures annualisées**, 108 h ne seraient plus définies exclusivement comme heures d'enseignement ! L'utilisation de ces 108 h va-t-elle dépendre des conseils d'écoles dans le cadre du projet d'école, comme l'IA de la Martinique l'expérimente, ou des super-directeurs des EPEP ?

Cette mesure ouvrirait la porte à la remise en cause de notre mission d'enseignant par des tâches d'animation, de garderie, de soutien scolaire le soir, le mercredi, pendant les vacances..., à l'instauration de la formation continue hors temps scolaire, avec un empiètement toujours plus grand sur notre vie privée selon les exigences de la hiérarchie, des élus locaux...

**Un calendrier au pas de charge**, des réunions qui excluent les syndicats qui n'acceptent pas de se plier au cadre imposé par ce protocole ! La rédaction commune syndicats-ministère de nos obligations de service, de directives pédagogiques... est-ce là le rôle d'un syndicat digne de ce nom ?

## Le « *nouvel horizon pour l'école primaire* » de M. DARCOS

Quelques jours après avoir obtenu l'accord du SNUipp-FSU, du SGEN-CFDT et du SE-UNSA de « *travailler en commun* » dans le cadre imposé par le protocole (*lire p. 2*), le ministre de l'Éducation nationale a présenté son **Document d'orientation - Propositions soumises à discussion, pour définir un nouvel horizon pour l'école primaire**. En voici quelques extraits choisis, bien d'autres méritent l'attention.

**L'échec lourd** « *diviser par trois, d'ici la fin de cette mandature, le nombre d'élèves en situation d'échec lourd* » et « *pour cela, nous devons nous attacher à faire diminuer significativement le taux de redoublement à l'école primaire.* »

Il s'agit d'abord et avant tout de réduire le coût que représentent les redoublements car par ailleurs, à aucun moment, il n'est question de restaurer la médecine scolaire, de reconstituer un enseignement spécialisé à la mesure des besoins, d'abaisser les effectifs, d'assurer les remplacements... bref de répondre aux vrais problèmes !

**Vers le salaire au mérite** « *Évaluer autrement les professeurs des écoles... L'évaluation des professeurs des écoles doit être redéfinie : pour ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique de l'enseignant mais intégrer les progrès des élèves.* »

C'est la fin du cadre national de contrôle par les IEN sur des critères identiques pour tous. Une évaluation intégrant - on se demande bien comment - les « progrès des élèves » ne peut qu'être arbitraire... c'est en fait le moyen de fonder la rémunération au « mérite » !

**Élèves en difficultés** « *Consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté... la création de la semaine scolaire de 24 heures permet, pour la première fois, d'instituer une aide personnalisée pour chaque élève en difficulté sur un temps spécifique de deux heures hebdomadaires.* »

C'est ce qui s'appelle un souverain mépris pour le travail de nos collègues des Rased dont cette mesure ne programme pas moins que la disparition.

**Autonomie et responsabilité** « *L'organisation de ce temps de réussite scolaire doit se concevoir en laissant toute sa place à l'autonomie et à la responsabilité des équipes...* »

Cette « *autonomie* » et cette « *responsabilité* », le président Sarkozy en a donné le contenu dans la lettre aux éducateurs (p. 29) : « *Dans l'école que j'appelle de mes vœux... où il y aura moins d'heures de cours, où les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants, les professeurs seront moins nombreux.* »

**Un dossier complet avec le texte ministériel intégral est consultable sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)**

**Une école à 2 temps...** « *distinguer plus clairement les deux temps de l'école : le temps de la transmission des savoirs au service de l'acquisition par tous les élèves des apprentissages fondamentaux et le temps de l'accompagnement éducatif.* »

Au prétexte de « *distinguer* », c'est l'institution de « *l'accompagnement éducatif* » dans l'école, c'est à dire l'entrée officielle des associations de toutes sortes, comme la Charte Allègre le préconisait, pour à terme prendre en charge les « *activités* » sportives, culturelles...

**Le contrôle des politiques** « *les programmes d'enseignement du primaire seront soumis à l'avis de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale et de la commission des Affaires culturelles du Sénat.* »

**Blocs horaires ?** « *La répartition des enseignements doit donc se faire à partir de blocs horaires qui donneront une priorité absolue à l'apprentissage de la langue française tout au long de la scolarité primaire. Ces blocs horaires pourront se décliner avec des variantes selon les années de la scolarité.* »

Plus d'horaires par disciplines, matières ?  
Ce nouveau concept de blocs horaires permet toutes les flexibilités en matière d'emploi du temps, pour les élèves et les enseignants, de combiner et d'imbriquer en fonction des moyens en personnels le temps scolaire et l'accompagnement éducatif, et pourquoi pas, comme l'avait expérimenté la Charte Allègre, une école ouverte du lundi au samedi, et même une partie des vacances... Avec une gestion horaire de notre service (NGM - *lire p. 5*), toutes les mobilités et combinaisons d'affectation et d'emploi seraient possibles.

« *24 heures hebdomadaires pleinement utilisées, sans détours inutiles* » Est-ce l'instauration du temps de travail effectif excluant donc les temps d'accueil et de récréation ?

**L'École maternelle** « *Renouveler les missions de l'école maternelle... L'école maternelle doit jouer tout son rôle dans la réussite scolaire. Il n'est pas envisageable qu'elle soit réduite à une fonction de garde pour de très jeunes enfants qui ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce.* »

Quel mépris pour le travail qu'effectuent nos collègues et quel jésuitisme pour dénigrer une fois encore la scolarisation précoce ! Ce dont a besoin la maternelle eu égard aux difficultés et problèmes actuels de nombreux enfants, c'est d'abord d'un abaissement des effectifs par classe !

Par delà les précautions de langage, le discours pour la « *réussite scolaire* » et contre « *les inégalités sociales* », le rappel qui se veut rassurant de notre « *liberté pédagogique* », le « *nouvel horizon pour l'école primaire* » du ministre se situe bien dans le cadre de la réduction des dépenses publiques en matière d'enseignants (spécialisés en premier lieu !), du nivellement par le bas avec le socle commun, de la destruction de notre statut par le salaire au mérite, l'annualisation et la flexibilité des heures d'enseignement supprimées aux élèves...

A marche forcée, la **Nouvelle Gestion des Moyens** (les enseignants !) du 1er degré est mise en place pour être « opérationnelle en janvier 2008 » dans 3 académies : Aix-Marseille, Rennes et Versailles. Ce logiciel NGM vise, selon les propos de l'Administration, lors d'un groupe de travail dans les Bouches du Rhône, à « rendre les règles de gestion conformes à l'esprit et aux procédures des Budgets Opérationnels de Programmes de la LOLF »<sup>1</sup> ; en clair, c'est la gestion optimale des moyens pour faire des économies !

Ce dispositif est déjà en place chez les ATOS, les enseignants du privé et dans le secondaire. Il s'inscrit dans la mise en place d'un système de gestion commun à toute la Fonction Publique : le Service d'Information des Ressources Humaines, des Emplois et des Postes (SIRHEP).

Notre gestion passerait d'un calcul de quotité de travail en équivalent temps plein (par exemple, actuellement 100 % pour un temps plein, 50 % pour un mi-temps, 25 % pour un quart de décharge...) à une **gestion calculée en heures, Obligation Réglementaire de Service (ORS) et Bloc de Moyens Provisoires (BMP)**... comme dans le second degré. Pourquoi un tel changement dans notre gestion ?

Les 2 heures d'enseignement supprimées aux élèves demeurent dans nos obligations de service ; cela va constituer une énorme masse horaire (un minimum de 600 000 h par semaine soit l'équivalent d'au moins 22 000 enseignants).

En « réorganisant » l'enseignement primaire, en recentrant notre travail sur le socle commun avec l'entrée massive d'intervenants contractuels précaires, associatifs et territoriaux (c'est la charte Allègre), en créant les EPEP (préparés par les projets de réseaux d'écoles de M. Lang en 2001 et de M. Darcos en 2002), il va être possible de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux, d'avancer comme dans les lycées et collèges vers la prise en charge des remplacements des enseignants absents par les maîtres de l'école ou d'une autre école du réseau, et de réduire toujours plus les RASED... Mais aujourd'hui, nous sommes nommés sur des postes, affectés dans des écoles, ce qui bloque toute flexibilité de notre temps de service (hormis les maîtres itinérants, un collègue fait dans une école donnée au minimum une journée ; le faire travailler une ou deux heures ici ou là et pas toujours au même endroit est impossible en raison du statut et de l'affectation sur un poste-classe).

Flexibilité, mobilité, gestion à l'heure sont parmi les raisons majeures de la « réorganisation » de l'Ecole primaire... le logiciel NGM a été fait pour cela avec comme première conséquence déjà annoncée par l'Administration la fin des règles départementales du mouvement obtenues par l'action syndicale. La gestion devenant académique et nationale, c'est l'existence même des Commissions Paritaires départementales qui est menacée.

Pour le SNUDI-FO et ses élus en CAPD, c'est inacceptable.



## SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles  
Force Ouvrière de l'enseignement public

SECTION DES BOUCHES DU RHÔNE

www.snudifo13.org

snudifo13@free.fr

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22 FAX.: 04 91 33 55 62

### SNUDI-FO 13 Cotisations 2008 (66% déductibles des impôts)

● **Cotisation de base** = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

| Echelons     | 3             | 4             | 5              | 6              | 7              | 8             | 9              | 10            | 11            |
|--------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Instituteurs |               | 119 € (8,25€) | 122 € (8,5€)   | 125 € (8,75€)  | 131 € (9,25€)  | 137 € (9,75€) | 143 € (10,25€) | 158 € (11,5€) | 170 € (12,5€) |
| Prof. Ecoles | 125 € (8,75€) | 137 € (9,75€) | 143 € (10,25€) | 149 € (10,75€) | 155 € (11,25€) | 170 € (12,5€) | 182 € (13,5€)  | 194 € (14,5€) | 206 € (15,5€) |
| Echelons     | 1             | 2             | 3              | 4              | 5              | 6             | 7              |               |               |
| Hors Classe  | 164 € (12€)   | 182 € (13,5€) | 194 € (14,5€)  | 206 € (15,5€)  | 218 € (16,5€)  | 230 € (17,5€) | 242 € (18,5€)  |               |               |

|                            |                         |                |                     |
|----------------------------|-------------------------|----------------|---------------------|
| Mi-temps : demi cotisation | PE Stagiaire IUFM :75 € | Retraité :75 € | Etudiant IUFM :20 € |
|----------------------------|-------------------------|----------------|---------------------|

● **Majorations :** AIS, IMF: 4 € / CPC: 10 € / Chargé école: 2 € / Dir 2-4 cl.: 6 € / Dir 5-9 cl.: 10 € / Dir 10 cl. et+: 13 €

✂.....

Cotisation de base ..... + Majoration ..... = ..... €

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail : ..... Fonction, Ecole :.....

..... Echelon:..... PE /Instit.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois que vous indiquez (dos des chèques).

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile.

### Bulletin d'adhésion